

Saint Préjet d'Allier



Bulletin municipal
2025

Chers amis,

L'année 2025 s'est terminée avec quelques flocons de neige pour Noël et un temps plutôt froid. Mais cela n'occulte pas le fait que les hivers sont majoritairement de plus en plus doux avec des conséquences importantes sur la faune et la flore. Par exemple, en 2025, le frelon asiatique a été repéré de manière importante sur le territoire communal. Arrivé par les vallées, notre altitude nous avait permis de nous en protéger ces dernières années. Mais ce n'est plus le cas maintenant. Nous devons détruire les nids de cette espèce exotique envahissante dès que possible, comme nous l'avons déjà fait l'automne dernier. Ainsi, je vous invite à contacter la mairie lorsque vous en découvrez un, afin que nous puissions intervenir.

Notre commune s'est illustrée fin 2025, un marché de Noël, particulièrement réussi pour une première édition, a été proposé. Merci aux organisateurs et à tous ceux qui ont participé à son succès.

Voilà déjà un quart du siècle de passé, avec beaucoup d'évolutions rapides bonnes ou mauvaises. De plus, notre pays navigue dans un climat politique pour le moins perturbé. Malgré cela, notre commune doit rester attachée aux valeurs de proximité et de solidarité, tout en s'adaptant à ces évolutions. Nous allons par exemple installer au premier semestre une borne de recharge pour les véhicules électriques.

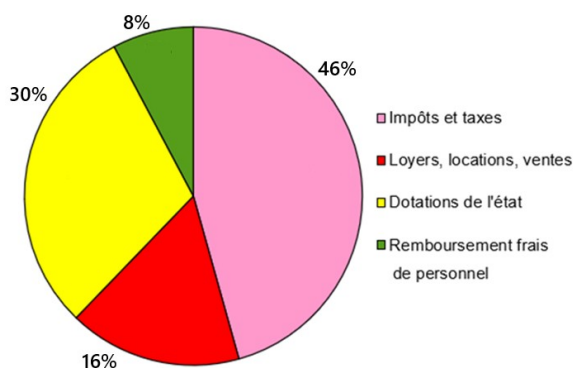
Enfin, en ce début 2026 nous arrivons à la fin du mandat municipal, c'est pour moi l'occasion de remercier tous ceux qui ont œuvré pour la commune et son développement durant ces 6 dernières années.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2026.

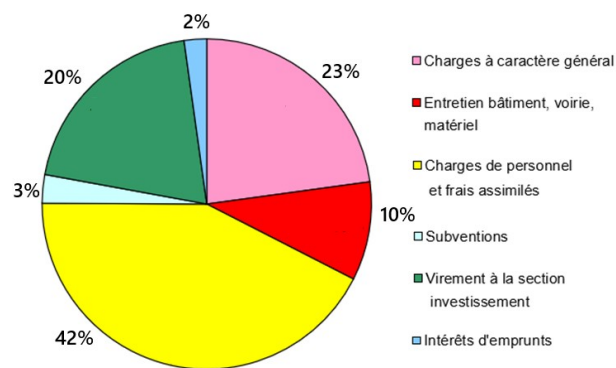
J-Claude Morel

Le budget général:
Fonctionnement: 501 958,08 €

Recettes:

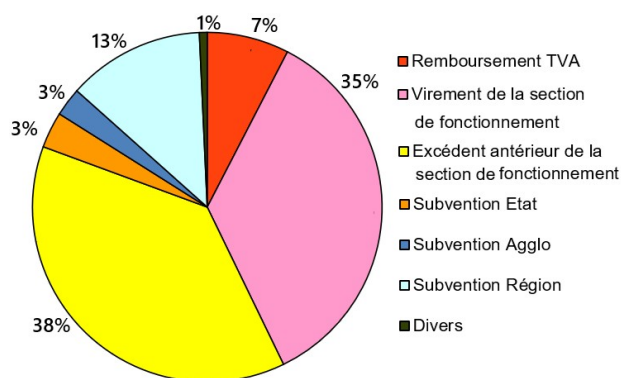


Dépenses:

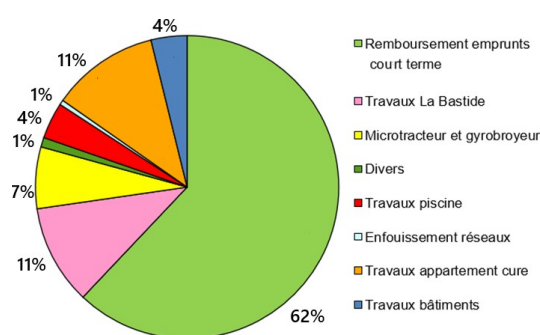


Investissement: 283 908,29 €

Recettes:



Dépenses:



Nos principales réalisations en investissement en 2025:

- Réfection autour de la piscine et remplacement des pompes :

Les pompes de la piscine avaient 25 ans, il était nécessaire de les remplacer.
De plus, l'entourage du bassin nécessitait beaucoup d'entretien avec des dalles bétons entre lesquelles l'herbes avait tendance à pousser. Ces dalles étaient également abrasives, donc inconfortables pour marcher pieds nus.
Un revêtement souple a été mis en œuvre.



Coût de l'opération :
8 606,00 € H.T

- Pose de glissières de sécurité :

Plusieurs secteurs sur la voirie communale n'étaient pas suffisamment sécurisés pour empêcher une éventuelle sortie de route, notamment en cas de verglas.

- Quatre zones situées à Chambonnet, Champagnac, La Valette et Verdun ont été traitées.

Coût de l'opération :

15 000,00 € H.T

**Reste à la charge de la
commune :**

11 154,00 € H.T



- Achat d'un micro-tracteur:

Afin de pouvoir réaliser diverses petites tâches d'entretien et de déneigement, et en anticipant le remplacement de l'actuelle tondeuse auto-portée, la commune a fait l'acquisition d'un micro tracteur de marque Kubota d'une puissance de 23ch de 2013 avec 1 500 heures, équipé d'un chargeur, d'une tondeuse et d'une lame de déneigement. Un gyrobroyeur a également été acheté.

Coût de l'opération :

17 470,00 € T.T.C



Changements au secrétariat de la mairie :



Notre secrétaire de mairie, Sylvette Cuoq, a souhaité se rapprocher de son domicile.

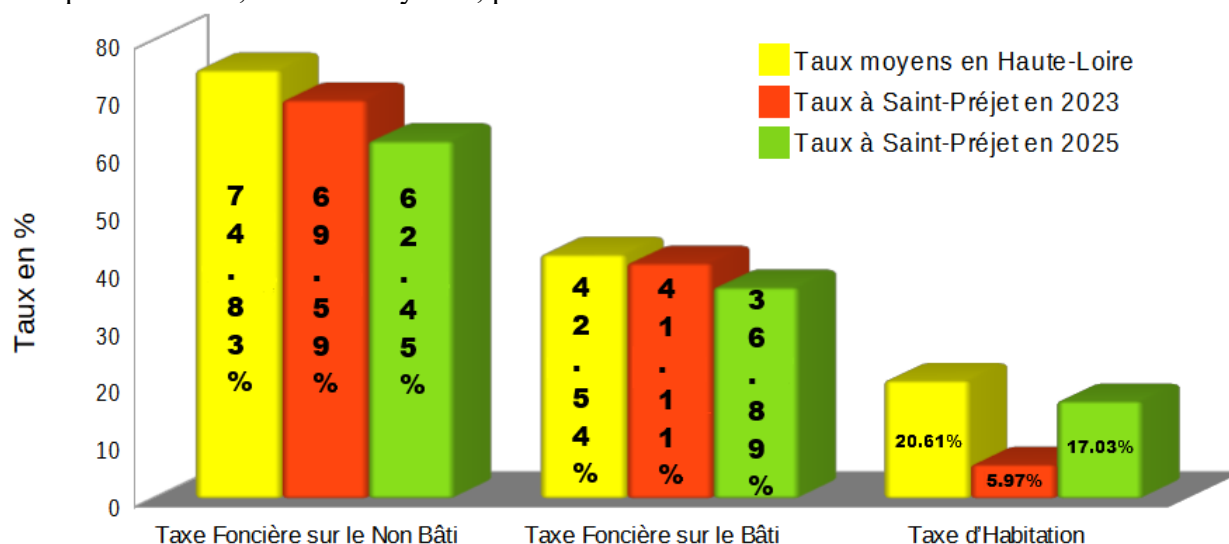
Isabelle Palheire (à droite sur la photo) nous a rejoint pour la remplacer.

Ludivine Dieudonné (à gauche sur la photo) nous a également rejoint jusqu'en juin 2027, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en partenariat avec le GRETA et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour être formée aux missions du poste de secrétaire de mairie.

Baisse des taxes foncières et hausse de la taxe d'habitation pour un montant prélevé total équivalent :

En 2025 nous avons reformé la fiscalité locale afin de la rendre plus équitable entre les résidences principales et les résidences secondaires.

Nous avons baissé les taxes foncières. Cette baisse a été exactement compensée par la hausse de la taxe d'habitation. En effet, nous avons un taux de taxe d'habitation anormalement bas, à 5,97 % alors qu'il est de 20,61 % en moyenne, pour les autres communes de Haute-Loire.



Pour rappel, la taxe d'habitation n'est plus payée que par les propriétaires de résidences secondaires, alors que les taxes foncières sont payées par tous les propriétaires.

Les projets pour 2026 prévus par le conseil municipal:

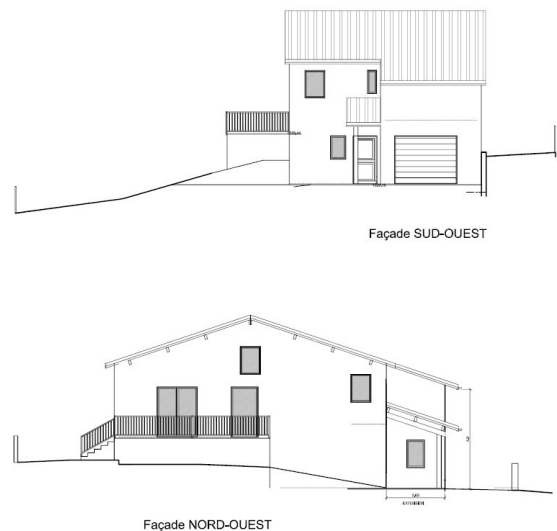
- Réfection du terrain multi-sports :



- Les travaux ont débutés en 2024 avec le remplacement du revêtement et la réalisation du marquage au sol.
- Les travaux de réfection de l'entourage du terrain devaient initialement avoir lieu en 2025.
- Nous avons préféré les reporter à 2026, dans l'objectif de bénéficier d'un meilleur taux de subvention.

- **Réhabilitation de l'ancienne station de pompage :**

La réhabilitation de l'ancienne station de pompage au bord de *La Virlange* est toujours envisagée. Cependant, compte-tenu du montant important des travaux nécessaires pour cette réhabilitation, ces travaux ne pourront intervenir que si nous obtenons un taux de subvention de 80 %, ce qui n'est pas le cas pour le moment.



- **Travaux de voirie :**

Plusieurs travaux de revêtement de voirie sont prévus sur le territoire communal. Initialement programmé en 2025, les subventions attendues ne sont arrivées que trop tardivement en cours d'année pour faire des travaux de qualité dans ce domaine où le beau temps est un facteur majeur. Plutôt que réaliser ces travaux fin 2025, nous avons préféré les reporter au printemps ou à l'été 2026. Il s'agit de :

- La rue de l'Église.
- L'accès aux chalets du complexe touristique communal.
- La voie communale entre la route départementale et l'ancienne station de pompage en limite avec la commune de Saugues.
- La voie communale entre le carrefour de la voie menant au hameau de Verdun et le carrefour avec la voie menant à La Baraque de Cacaud.

D'autres travaux ponctuels de voirie sont également nécessaires et seront réalisés au Bourg, à Champagnac, au Mazel

- **Extension du réseau d'eaux pluviales et réalisation d'enfouissement de réseaux à Rouzaires et à Verdun :**

Après la réalisation de l'enfouissement des réseaux au Mazel qui s'est terminée, nous avons prévu de faire réaliser des travaux équivalents à Rouzaires et à Verdun afin de continuer notre programme de suppression des fils dans les villages. Ces travaux seront accompagnés de l'extension du réseau d'eaux pluviales réalisé par les employés communaux afin de collecter toutes les eaux de ruissellement. La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay prendra en charge le matériel nécessaire à l'extension de ce réseau.

- **Étude concernant la mise en place de panneaux solaires :**

Un bureau d'études a été retenu pour déterminer si l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments communaux et sur quelques bâtiments agricoles qui s'y prêtent, pouvait être intéressant. L'objectif est que cette production d'électricité corresponde d'une part à la consommation des installations communales et d'autre part, que l'installation soit dimensionnée pour que le surplus de production, au lieu d'être revendu à Enedis, avec un faible prix du Kwh, comme c'est le cas habituellement pour de tels projets, puisse être revendu à ce même prix aux habitants en résidence principale, qui ont une consommation régulière sur l'année.

- Installation d'une borne pour la recharge de véhicules électriques :

Un borne de recharge pour les véhicules électriques est prévue d'être installée par le Syndicat Départemental d'Energie début 2026 sur la place de la mairie, devant l'ancienne mairie.

Cette borne aura une capacité de 33 kVA. Lorsqu'elle sera posée, ce sera la borne la plus rapide disponible actuellement sur le canton. Elle sera raccordée au réseau eborn, déjà largement déployé sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Nous restons toujours disponibles pour mettre en œuvre tous les projets qui peuvent contribuer au développement de notre commune et au bien-être de ses habitants. Nous vous rappelons que la mairie est ouverte désormais les mercredis et vendredis de 09h00 à 12h00 et les samedis de 10h30 à 12h00.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2026

L'équipe municipale

Nouveaux arrivants sur la commune:

De nouvelles personnes sont venues s'installer en résidence principale dans notre commune. Nous leur souhaitons la bienvenue :

Au Bourg :

Ludivine DIEUDONNÉ et Maé DUPREZ

Elodie LACROIX

ÉTAT CIVIL 2025

Décès:

Marie POURCHER, le 07 février 2025

Naissance :

Camille MONTAVI, le 21 octobre 2025

Mariages :

François GILLET et Alexandra ROZ, le 04 janvier 2025

Patrick ROCHEREAU et Mélanie LENDORMY, le 09 août 2025

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026

Dates connues fin 2025

Janvier :

Samedi 18 : Loto du FJEP

Mai :

Dimanche 10 : Loto du club des aînés

Samedi 23 : Loto des Belles d'Antan du Gévaudan

Samedi 30 : Randonnée gourmande organisée par le FJEP

Juin :

Tous les mardis à partir de 16 heures et les vendredis à 20 heures 30 à partir du vendredi 12, pétanque organisée sur le bord de l'Ance par la BRA

Samedi 27 : Feu de la Saint-Jean organisé par la BRA

Juillet :

Tous les mardis à partir de 17 heures et les vendredis à partir de 20 heures 30, pétanque organisée sur le bord de l'Ance par la BRA

Mercredi 15 : Concours de pétanque de la BRA

Août :

Tous les mardis à partir de 17 heures et les vendredis à partir de 20 heures 30, pétanque organisée sur le bord de l'Ance par la BRA

Mercredi 12 : Loto de la BRA

Judi 13 et vendredi 14 : projection chaque soir d'un film ancien sur le thème de Fernandel par l'association La Bête argentine

Vendredi 14: Concours de pétanque du FJEP

Samedi 15 : Fête patronale

Mercredi 19 : Concours de pétanque de la BRA

Octobre :

Samedi 31 : Soirée soupes et contes proposée par la bibliothèque « Les mots de l'Ance »

Novembre :

Samedi 07 : Théâtre proposé par la bibliothèque « Les mots de l'Ance »

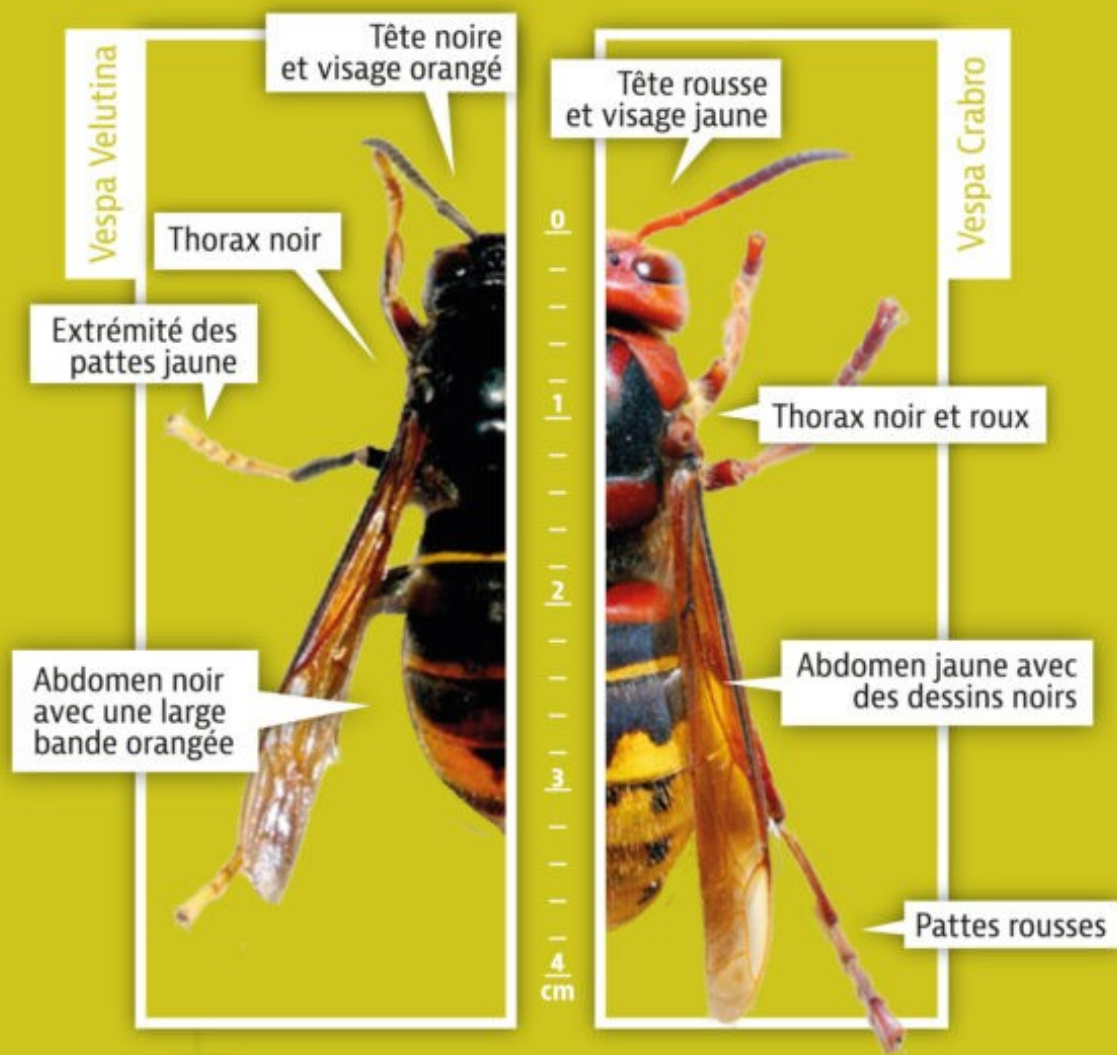
Dimanche 29 : Marché de Noël

Décembre :

Dimanche 6 décembre : Repas du CCAS

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.